

ABONNEMENTS

REDACTION et ADMINISTRATION :

ANNONCES

France et Départements... 5 fr. 50

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Les Annonces sont reçues directement au Bureau du Journal

Le CONGRÈS NATIONAL des MINEURS à ALAIS

Troisième Journée. — Après le vote de la Grève Générale

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS Programme de Réformes

Voici le texte complet du « Programme de Réformes » élaboré et voté à l'unanimité par le Congrès de Tours...

Démocratisation des pouvoirs politiques

- 1. Suffrage universel direct, sans distinction de sexe, et dans toutes les élections. 2. Réduction du temps de résidence. 3. Mesures législatives pour assurer la liberté et le secret du vote. 4. Droit d'initiative populaire et référendum. 5. Suppression du Sénat et de la présidence de la République...

Libération complète de l'Etat

- 1. Suppression des Espions et de l'Etat, suppression du budget des cultes; liberté des cultes; interdiction de l'action politique et collective des Eglises contre les lois civiles et les libertés républicaines. 2. Suppression des congrégations; nationalisation des biens de main morte de toute nature leur appartenant, et affectation de ces biens à des œuvres d'assurance et de solidarité sociales; en attendant, interdiction aux congrégations de toutes entreprises industrielles, agricoles et commerciales.

Organisation démocratique et humaine de la justice

- 1. Substitution à tous les tribunaux actuels, civils ou criminels, de tribunaux formés par un jury pris sur la liste électorale et par des juges élus sous des garanties de compétence; le jury sera formé par voie du tirage au sort sur des listes dressées par le suffrage universel. 2. Gratuité de la justice. Transformation en fonctions publiques des officiers ministériels. Suppression du privilège des avocats. 3. Instruction et expertise contradictoires à tous les degrés et sur tous les points. 4. Substitution au caractère de représailles et de vindicte des pénalités actuelles, d'un système de préservation et d'amendement du condamné. 5. Abolition de la peine de mort. Suppression des tribunaux militaires et maritimes.

Constitution de la famille conformément aux droits individuels

- 1. Abrogation de toutes les lois qui établissent l'infériorité civile des femmes et des enfants naturels ou adultérins. 2. Législation plus libérale du divorce. Loi sur la recherche de la paternité.

Education humaine, civique et professionnelle

- 1. Gratuité de l'enseignement à tous les degrés. 2. Entretien des enfants à la charge des collectivités pour le premier degré de l'enseignement. 3. Pour l'enseignement secondaire et supérieur, mise à la charge de la collectivité de ceux des enfants qui, après examen, seront reconnus aptes à poursuivre utilement leurs études. 4. Création d'un enseignement populaire supérieur. 5. Monopole de l'enseignement aux trois degrés par l'Etat; subsidiairement, interdiction à tout membre du clergé régulier et séculier d'ouvrir une école et d'y enseigner.

Refonte générale du système d'impôts dans un sens de solidarité sociale

- 1. Abolition de tous les impôts sur les objets de consommation de première nécessité et des quatre contributions directes; subsidiairement, dégrèvement de toutes les petites cotisations et des petites patentes. 2. Impôt global progressif et personnel sur les revenus supérieurs à 3.000 francs. 3. Impôt progressif sur les successions, la progressivité étant calculée à la fois sur le chiffre de la succession et sur l'éloignement du degré de parenté. 4. Faculté pour l'Etat de demander à certains monopoles une part des ressources qui lui sont nécessaires.

Protection et réglementation légale du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture

- 1. Repos d'un jour par semaine, ou interdiction pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. 2. Limitation de la journée de travail à huit heures; subsidiairement, vote de toute disposition diminuant la durée de la journée de travail. 3. Interdiction de faire travailler les enfants âgés de moins de quatorze ans; système de la demi-journée de travail pour les adolescents, et continuation du travail productif avec l'instruction et l'éducation des adolescents. 4. Interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents. Interdiction du travail de nuit pour les ouvriers adultes de toutes les catégories et dans toutes les industries où le travail de nuit n'est pas absolument nécessaire. 5. Législation protectrice du travail à domicile. 6. Interdiction du marchandage et du paiement en nature (économat). Reconnaissance légale de la mise à l'index. 7. Fixation, par l'accord des municipalités et des corporations ouvrières de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, de séries de prix constituant le salaire minimum. 8. Interdiction aux patrons de toute réduction de salaire sous forme d'amende ou autrement. Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux d'ateliers. 9. La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, chantiers, services publics, magasins, etc., concernant les conditions du travail d'hygiène et de sécurité, sera exercée, conjointement avec les inspecteurs de l'Etat, par des inspecteurs élus par les syndicats ouvriers. 10. Extension de la prudence à tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. 11. Mise en régie du travail des condamnés. Le prix de tout travail effectué sera le prix normalement payé aux ouvriers syndiqués. 12. Repos légal des femmes, six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Assurance sociale contre tous les risques naturels et économiques

- 1. Organisation par la nation d'un système

d'assurance sociale s'appliquant à la totalité des travailleurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et de chômage.

- 2. Constitution du fonds d'assurance sans prélèvement sur les salaires, subsidiairement, limitation du prélèvement opéré sur les salariés au tiers de la contribution totale, les deux autres tiers devant être fournis par l'Etat et les employeurs. 3. Amélioration de la loi sur les accidents du travail et son application sans distinction de nationalité. 4. Participation des travailleurs au contrôle et au fonctionnement du service d'assurance.

Extension du domaine et des services publics industriels et agricoles de l'Etat, au département et des communes

- 1. Nationalisation des chemins de fer, des mines, de la Banque de France, des assurances, des raffineries de sucre et des sucreries, de l'alcool, de la grande meunerie. 2. Organisation d'un service public de placement pour les travailleurs, avec le concours des Bourses du travail et des organisations ouvrières, et suppression des bureaux privés. 3. Organisation par l'Etat d'un crédit agricole. 4. Subventions aux communes rurales pour les aider à acheter l'outillage agricole collectif et à acquérir les domaines communaux, gérés sous le contrôle des communes par des syndicats de travailleurs ruraux, et à créer des magasins de dépôt et des warrants. 5. Organisation des services communaux de l'éclairage, de l'eau, des transports en commun, de constructions et de régie d'habitations à bon marché. 6. Administration démocratique des services publics nationaux et communaux avec participation des organisations ouvrières à leur fonctionnement et à leur contrôle, avec droit de se syndiquer à tous les salariés de tous les services publics. 7. Service national et communal d'hygiène et renforcement des lois qui protègent la santé publique; logements insalubres, etc.

Politique de paix internationale et adaptation de l'organisation militaire à la défense du pays

- 1. Substitution des milices à l'armée permanente et adoption de toutes les mesures, comme les réductions de service militaire, qui y conduisent. 2. Refonte et adoucissement du code pénal militaire; suppression des corps disciplinaires, et interdiction de prolonger le service militaire en guise de pénalité. 3. Renonciation à toute guerre offensive sous quelque prétexte que ce soit. 4. Renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix. 5. Renonciation aux expéditions militaires, coloniales; et dans les colonies actuelles ou pays de protectorat, soustraits à l'influence des missionnaires et du régime militaire, développement d'institutions protectrices des indigènes.

LA POLITIQUE

La grève générale des Mineurs

Il ne semble pas que jusqu'à présent la décision prise, à une majorité infime, par le Congrès d'Alais, de pousser à la grève générale des Mineurs, ait produit dans notre région un bien grand effet.

Loire, Saône-et-Loire et une fraction du Sud, a voté la cessation immédiate du travail. Seuls, les pouvoirs publics se sont émus.

Il paraît que les troupes sont commandées pour voler à la défense du capitalisme. Est-il donc si menacé ce « Capitalisme » ? Nous le voudrions, mais nous n'y croyons pas.

UN HOMME A LAIT

Ces jours-ci, un des concerts du canton de Briquebec, qui s'est présenté devant le conseil de révision, a été l'objet d'une curiosité vraiment exceptionnelle. Ce concert, composé de deux véritables mamelles de femme, munies d'organes glanduleux, le médecin-major a affirmé que ce jeune homme lui donnait bon pour le service, et sera employé dans la cavalerie, les contrôles du service dans le sexe masculin. En maintenant, quand il s'agit de lui, il n'hésite pas à donner ses conseils.

NOUVELLE INVENTION

Des expériences viennent d'être faites à l'école centrale des télégraphes, rue Gutenberg, avec un appareil récemment présenté à l'Académie des sciences, le téléautographe, qui transmet l'écriture exacte, c'est-à-dire dans un véritable autographe par téléphone-chiffres, dessins, signes d'écritures quelconques.

LANGUE PARLEMENTAIRE

M. Weizmann, chef du service sténographique au Parlement autrichien, a, au cours d'une conférence publique, émis quelques phrases lapidaires, schappées aux « honneurs » austro-hongrois. Nous lui laissons la parole. « L'outil de la Loi pèse lourdement sur notre législation de la Presse. Ce reproche est, de mer qu'il, depuis de longues années, gémir dans cette enceinte. « Est-ce la loi mobile sur lequel l'opposition aime à chevaucher. « Messieurs, veuillez considérer cette question dans la lumière d'un sombre avenir. « Nous sommes ici pour le bonheur et le malheur de nos électeurs. « Un point important de notre agriculture est le régime de la race chevaline à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir (sic). « Et tout cela a paru à l'officiel.

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 6 mars. — La séance s'ouvre à neuf heures, sous la présidence de M. MESUREUR.

Les Conventions

On reprend la suite de la discussion du budget des conventions de chemin de fer. Le chapitre 47 (subventions aux chemins de fer d'intérêt local et tramways), M. RENAULT-MORILLER demande au ministre d'empêcher la guerre que les grandes Compagnies font aux chemins de fer départementaux.

Le budget des finances

UN INCIDENT RILOT-BRISON

Le budget des conventions terminé, on revient aux chapitres 10 et 105 réservés du budget des finances. M. LE PRESIDENT. — Sur le chapitre 105, il y a une série d'amendements concernant la contribution personnelle mobilière.

La loi de finances

On revient au budget. L'article 1er de la loi de finances est adopté sans opposition. Il concerne les crédits ouverts à l'Etat. L'article 2 est réservé. L'article 3 est adopté sans débat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 6 mars. — La séance s'ouvre à neuf heures, sous la présidence de M. MESUREUR.

Les Conventions

On reprend la suite de la discussion du budget des conventions de chemin de fer. Le chapitre 47 (subventions aux chemins de fer d'intérêt local et tramways), M. RENAULT-MORILLER demande au ministre d'empêcher la guerre que les grandes Compagnies font aux chemins de fer départementaux.

Le budget des finances

UN INCIDENT RILOT-BRISON

Le budget des conventions terminé, on revient aux chapitres 10 et 105 réservés du budget des finances. M. LE PRESIDENT. — Sur le chapitre 105, il y a une série d'amendements concernant la contribution personnelle mobilière.

La loi de finances

On revient au budget. L'article 1er de la loi de finances est adopté sans opposition. Il concerne les crédits ouverts à l'Etat. L'article 2 est réservé. L'article 3 est adopté sans débat.

FEUILLETON DU 8 MARS. — N° 12

LE CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

EPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR LOUIS BOUSSENAUD

PREMIERE PARTIE

LES BLANCS-BECS

— Et cela, au même titre que le Betchouanaland, la Rhodesia, la région des Lacs, le Soudan égyptien et autres territoires qui sont annexés à l'Empire ou en voie d'annexion... Mais ces territoires sont peuplés de sauvages réfractaires à toute civilisation et incapables de mettre en valeur un sol opulent.

ou plutôt des blancs retournés à la sauvagerie primitive et qui, pour nous Anglais, ne sont pas au-dessus des Peaux-Rouges, des Arabes nomades ou des peuples pasteurs de l'Asie centrale.

« Mon fils à raison; les Boers sont des rebelles et des sauvages; nous devons, en conséquence, les traiter en rebelles et en sauvages par l'extermination. « Nous ne sommes pas venus ici pour faire du sentiment. « Nous lutons pour l'existence même de l'empire britannique et le dernier mot nous restera, discussions-nous, pour assurer la conquête, sacrifier deux cent mille hommes et deux cents millions de livres (cinq milliards).

La voix qui profère cette menace est tremblante de fureur. C'est une voix juvénile que de la mince paroi de toile agitée d'un frémissement. Casse-Cou sort sans mot dire, un peu par curiosité, mais surtout pour terminer cet entretien odieux.

mi cachée par les nuages, projetait une faible lumière. Une ombre silencieuse quitta le plus de terrain abritant l'ambulance et se dirigea vers la tente sous laquelle reposait le colonel et son fils.

« Et cela, au même titre que le Betchouanaland, la Rhodesia, la région des Lacs, le Soudan égyptien et autres territoires qui sont annexés à l'Empire ou en voie d'annexion... Mais ces territoires sont peuplés de sauvages réfractaires à toute civilisation et incapables de mettre en valeur un sol opulent.